



**PROCES-VERBAL**  
**Conseil Municipal du 27/02/2026**  
**Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol**

L'an deux mille vingt six, le vendredi vingt-sept février à dix-huit heures trente, se sont réunis en Salle du Conseil les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le jeudi dix-neuf février deux mille vingt six.

Nombre de délégués : 9  
Nombre de présents : 8  
Nombre de votants: 8 dont 0 pouvoir

Présents : 8

Madame Mélanie DUPUTEL, Madame Sandrine CHAUSSAT, Madame Cybille FLEURY, Madame Adeline RAYNAUD, Monsieur Denis CHAPOUL, Monsieur Julien MAZIERE, Madame Valérie BEN SUSSAN, Monsieur Franck LAUD

Absents excusés : 1

Madame Jade RIBEIREIX

Procurations : 0

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

**Présentation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2025**

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2025 est présenté et validé en séance.

**POINTS DELIBERANTS**

**Délibération n°2026.2.27-01**

**Augmentation du temps de travail de l'Agent Technique d'Entretien**

Votes Pour : 8  
Votes Contre: 0  
Abstentions : 0  
Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour faire face à une augmentation de charge dans l'entretien des locaux de la mairie, notamment avec l'entretien du St Maymois, il souhaite proposer une augmentation du temps de travail de l'Agent Technique d'Entretien, qui passerait de 1h à 1h30 hebdomadaire à compter du 1er mars 2026.

Le Comité Social Territorial a été sollicité et cette demande a reçu un avis favorable en date

du 30 janvier 2026.

Observations lors de la réunion :

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'Adjoint technique principal territorial de 1ère classe à 1 heure hebdomadaire et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'Adjoint technique principal territorial de 1ère classe à 1,5 heures hebdomadaires au motif d'un bâtiment supplémentaire affecté à l'agent;

- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1er février 2026, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

**Délibération n°2026.2.27-02**

**Nouvelle Convention territoriale globale du Grand Périgueux**

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

**1 Contexte**

En 2023, les communes du Grand Périgueux, hors la ville de Périgueux qui a souhaité alors disposer de sa propre contractualisation, et le Grand Périgueux ont signé une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dordogne (CAF) pour 3 ans.

Pour mémoire, la CAF et le Grand Périgueux étaient engagés dans une CTG expérimentale sur les périodes 2012-2015 et 2016-2020.

Ce cadre contractuel, porté par la CNAF, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif de renforcer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire en cohérence avec les politiques locales.

La CNAF a fait des CTG le nouvel outil de contractualisation avec les territoires en lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Historiquement, le Grand Périgueux et 18 communes disposaient d'un CEJ avec la CAF.

Les engagements financiers de la CAF sont garantis dans le cadre de la CTG, voire élargis selon les projets des communes et du Grand Périgueux.

La CTG arrivant à échéance fin 2025, ainsi que celle de la ville de Périgueux, la ville et le Grand Périgueux ont demandé une prorogation d'une année compte tenu de la proximité des échéances électorales et de la volonté commune de réaliser une CTG unique sur le territoire de l'agglomération.

Cette hypothèse n'a pas été validée par la CAF. Aussi, le Grand Périgueux et la ville ont-ils

chacun engagé une démarche de travail pour proposer une nouvelle CTG sur la période 2026-2029.

## **2- Problématique**

Compte tenu des délais, le Grand Périgueux a engagé une démarche partenariale avec les communes anciennement liées par un CEJ et la CAF à partir du mois de septembre dernier, basée sur la précédente CTG qui comptait 16 actions, dont 13 sont réalisées ou en cours, afin de présenter le bilan de la CTG 2023-2025, le diagnostic actualisé et de travailler collectivement sur un nouveau plan d'action pour la CTG 2026-2029.

Il y a lieu désormais de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de CTG 2026-2029.

- Les objectifs de la CTG 2026-2029

Au terme de ce travail, le projet de convention territoriale globale s'articule autour de 3 axes, 12 objectifs et 23 actions synthétisés ci-dessous.

Lors des discussions, différents enjeux sont ressortis pour la réussite de la CTG :

- Le lien nécessaire à faire avec le projet de territoire GP2040.
- Les limites des compétences du Grand Périgueux notamment en matière de jeunesse, d'Animation de la Vie Sociale (AVS).

### **AXE 1 - Adapter l'offre des services aux habitants sur l'ensemble du territoire**

Objectifs	N°	Actions
Améliorer l'offre d'accueil extrascolaire et périscolaire	<u>1</u>	Elaborer un plan « ALSH » visant à la réhabilitation de certaines structures et à améliorer l'offre sur le territoire
	<u>2</u>	Renforcer la communication auprès des familles et les associer à la vie des structures
Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant	<u>3</u>	Poursuivre le soutien à l'accueil individuel et favoriser l'implantation des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
	<u>4</u>	Elaborer un plan « crèches » visant à réhabiliter certaines structures et améliorer l'offre sur le territoire
Accompagner et valoriser les personnels de l'enfance et de la petite enfance	<u>5</u>	Etablir un plan de formation territoriale pour les agents de l'enfance et de la petite enfance
	<u>6</u>	Etudier la faisabilité d'une GPEC partagée (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
	<u>7</u>	Préparer les conditions de planning communs pour les agents partagés
Améliorer l'offre d'accueil pour les personnes âgées	<u>8</u>	Créer un village seniors intergénérationnel en secteur rural

### **AXE 2 - Permettre un meilleur accès aux droits et aux services**

Objectifs	N°	Actions
Renforcer l'inclusion dans une logique de parcours	<a href="#">9</a>	Elaborer un diagnostic et un processus définissant les moyens nécessaires (humains, équipements et financiers)
	<a href="#">10</a>	Adapter la formation des personnels
Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire	<a href="#">11</a>	Développer l'aller vers au moyen d'un bus itinérant adapté, multi-domaines (santé, numérique, parentalité...)
	<a href="#">12</a>	Etudier les conditions de mise en œuvre de pôles territoriaux d'agglomération
Développer la mobilité pour tous	<a href="#">13</a>	En lien avec PériMouv, élaborer un plan d'action spécifique pour les jeunes et les seniors en milieu rural (accès à l'emploi, aux services, aux loisirs)
Contribuer à l'adaptation du logement pour tous	<a href="#">14</a>	Réaliser une étude diagnostic sur le logement des jeunes
	<a href="#">15</a>	Participer à l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements (vieillesse)

### AXE 3 - Développer la coordination territoriale

Objectifs	N°	Actions
Faire de la CTG un outil d'animation du territoire	<a href="#">16</a>	Mettre en place une instance de coordination CTG commune
	<a href="#">17</a>	Préparer avec la ville de Périgueux une CTG unique
Améliorer le partage des compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	<a href="#">18</a>	Elaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) dans une logique de parcours et de passerelles
	<a href="#">19</a>	Questionner le partage de compétence, s'agissant notamment de la séparation Périscolaire/Extrascolaire et de la meilleure prise en compte des 11-14 ans
Structurer une coordination des structures locales d'Animation de la Vie Sociale (AVS)	<a href="#">20</a>	Mettre en place une instance de concertation et de coordination d'actions des structures menant une mission d'AVS à l'échelle du Grand Périgueux
Valoriser les équipements structurants et les passerelles territoriales comme le Silot	<a href="#">21</a>	Clarifier le rôle des équipements dans la stratégie Enfance-Jeunesse
	<a href="#">22</a>	Développer des projets partenariaux et intergénérationnels
	<a href="#">23</a>	Développer et valoriser la participation et l'engagement des enfants et des jeunes dans la vie citoyenne

- Le suivi et l'animation de la CTG

Le dispositif de la CTG prévoit une gouvernance associée, notamment politique.

Un enjeu existe autour de la coordination et de l'animation du suivi de la CTG, afin qu'elle soit un vrai succès.

A l'initiative de la CAF, des discussions seront conduites afin de définir les moyens supplémentaires qui seraient nécessaires, et de voir comment la CAF pourra accompagner cela.

Le Grand Périgueux ayant fixé comme préalable qu'aucun recrutement dédié à cette animation ne sera fait sans participation supplémentaire de la CAF, porteuse de la volonté de la CNAF.

### **3- Proposition**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention territoriale globale 2026-2029 avec la CAF telles que présentés.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles.

Observations lors de la réunion :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:**

- D'approuver les termes de la convention territoriale globale 2026-2029 avec la CAF telles que présentés.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles.

### **Délibération n°2026.2.27-03**

#### **Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE24 et transfert de la compétence éclairage public concernant les parcs d'activités (ZAE)**

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte:

- la compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux e le transfert de la compétence EP des parcs d'activités (ZAE) au SDE24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du:

- 11 décembre 2025 concernant le SDE24

- 18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette décision.

Observations lors de la réunion :

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE24.

## **Délibération n°2026.2.27-04**

### **Révision annuelle des loyers**

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire informe que conformément aux contrats de location, la commune doit procéder au 1er janvier de chaque année, à la révision des loyers des logements communaux.

Selon les valeurs de l'INSEE, les loyers doivent connaître une augmentation maximale de 1,04% au 1er janvier 2026 selon le trimestre de référence (T2).

#### **Observations lors de la réunion :**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide d'appliquer un taux de 1,04% concernant l'augmentation des loyers des logements communaux au 1er janvier 2026.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

- Elections: une seule liste a été déclarée en préfecture; l'organisation de la tenue du bureau de vote va être proposée aux membres du conseil sous peu.
- Les travaux sur la toiture du 110 vont commencer le 23 mars (découverte).
- Le recensement est terminé. Quelques foyers ont refusé de se faire recenser (environ 12 personnes). Les résultats seront fournis par l'Insee dans quelques semaines.

La séance est levée à 19:15

Le Maire  
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe  
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseillère municipale  
Madame Sandrine CHAUSSAT

Conseillère municipale  
Madame Cybille FLEURY

Conseillère municipale  
Madame Adeline RAYNAUD

Conseiller municipal  
Monsieur Julien MAZIERE

Conseillère municipale  
Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseiller municipal  
Monsieur Franck LAUD